



N°0897/MPGNY/AMB/SFA/18

La Mission Permanente de la République de Guinée auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat des Nations Unies (Division des droits des Palestiniens) et a l'honneur de lui faire parvenir la Déclaration de la République de Guinée à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le Peuple palestinien, qui aura lieu à New York, le 29 novembre 2018.

La Mission Permanente de la République de Guinée auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler Secrétariat des Nations Unies (Division des droits des Palestiniens) les assurances de sa haute considération.



New York, le 27 novembre 2018.

Secrétariat des Nations Unies
Division des droits des Palestiniens
2 United Nations Plaza (Room 2215 B) New York, NY 10017
Attn : trezza@un.org
Fax : 1.212 963 4199



**Déclaration de la République de Guinée
à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité
avec le Peuple palestinien,
à New York le 29 novembre 2018**

Le Gouvernement guinéen exprime sa profonde préoccupation face à la grave situation politique et sécuritaire qui prévaut en Palestine et dans la région du Moyen-Orient.

La lutte légitime du Peuple palestinien pour recouvrer la plénitude de ses droits nationaux inaliénables à l'autodétermination et à la souveraineté, est toujours entravée par divers obstacles notamment la poursuite de l'occupation militaire, l'implantation des colonies, le blocus économique de la bande de Gaza et ses conséquences humanitaires, et l'exacerbation du cycle infernal de la violence à Gaza, à Jérusalem et dans d'autres parties du territoire.

Les perspectives de paix se heurtent à des initiatives unilatérales dangereuses à Jérusalem.

Face à cette impasse dans les négociations, la République de Guinée condamne les exactions, les violations des droits de l'homme, et l'usage disproportionné de la force.

Elle exhorte les parties au conflit à relancer le processus de paix avec pour objectif l'existence de deux Etats, Israël et Palestine ayant pour capitale Jérusalem – Est, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité dans les frontières d'avant 1967.

Une solution globale et durable à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient réside nécessairement dans le respect du droit international et la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement guinéen réaffirme sa solidarité indéfectible à l'endroit du peuple Palestinien martyr.

Il exhorte la communauté internationale à poursuivre son soutien politique, diplomatique et financier au Peuple et au Gouvernement de l'Etat de Palestine dans les différentes instances et organisations internationales, dans la défense de sa juste cause.

Conakry, le 20 novembre 2018